

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

1) AVANT LE PREMIER RENDEZ-VOUS (à déposer à l'Etude ou à envoyer par mail)

- ☐ L'extrait d'acte de décès (et non le bulletin de décès),
- ☐ Le livret de famille,
- ☐ Les coordonnées complètes de chaque héritier (questionnaires d'état civil complétés).

2) LE JOUR DU PREMIER RENDEZ-VOUS

CONCERNANT LE DEFUNT :

- ☐ L'original de son testament,
- ☐ La copie de la donation entre époux,
- ☐ La copie du contrat de mariage ou de la convention de PACS,
- ☐ La copie de l'acte de changement de régime matrimonial,
- ☐ La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce.

CONCERNANT CHAQUE HERITIER :

- ☐ La copie de leur pièce d'identité,
- ☐ La copie de leur livret de famille,
- ☐ La copie de la carte d'invalidité, le cas échéant,
- ☐ La copie du contrat de mariage,
- ☐ La copie de la convention de PACS,
- ☐ La copie de l'acte de changement de régime matrimonial,
- ☐ La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce,
- ☐ En cas de prédécès de l'un des héritiers, la copie de l'acte de notoriété,
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire daté et signé.

CONCERNANT LE PATRIMOINE DU DEFUNT :

LES BIENS IMMOBILIERS

- ☐ Les titres de propriété (acte de vente, partage, donation, attestation immobilière...),
- ☐ La copie des derniers avis d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
- ☐ Si le bien est en copropriété, les coordonnées du syndic.

LES COMPTES BANCAIRES ET PLACEMENTS

- ☐ Les coordonnées et références des organismes.

LES CAISSES DE RETRAITE

☐ Les coordonnées et références des organismes.

L'EMPLOYEUR

☐ Les coordonnées de l'employeur.

LES VEHICULES AUTOMOBILES

☐ La copie des cartes grises,

☐ La valeur Argus.

L'ASSURANCE VIE

☐ La copie des contrats du défunt,

☐ Les coordonnées des compagnies d'assurance.

CONCERNANT LES DETTES DU DEFUNT :

IMPOTS

☐ La copie du dernier avis d'imposition sur le revenu,

☐ La copie de la dernière déclaration ISF.

AIDES SOCIALES ET RECUPERABLES

☐ Le Fonds de Solidarité Vieillesse,

☐ Les aides sociales aux personnes âgées.

Ainsi que tout autre document relatif à l'actif ou au passif de la succession.

Au premier rendez-vous, il vous sera demandé de verser une provision pour les formalités d'ouverture du dossier d'un montant de 50,00 €.